



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2014

PROCÈS-VERBAL

Le quinze septembre deux mil quatorze à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M^r Jacques AUPIC, Maire, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Date de la convocation : lundi 8 septembre 2014

Etaient présents:

Mmes et Mrs. AUPIC Jacques, MARTIN Alain, DEGUINGAND Thierry, FUMARD Jacky, MANCEAU Michaël, BANKHEAD Catherine, de WECK Cirice, SOTH Jacqueline, MEUNIER Philippe, TÉXÈDRE Corine, FAVRE Nadine, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 0

M. Thierry DEGUINGAND a été nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1° - Modification de la délibération n°140404f

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Chinon en date du 3 juillet 2014 contenant des observations relatives à la délibération n° 140404f par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire un certain nombre d'attributions.

Afin de se mettre en accord avec les points abordés dans ce courrier et après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité décide d'annuler la délibération n° 140404f et de la remplacer par la suivante :

Afin de faciliter le fonctionnement de la commune, et après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer au Maire les délégations suivantes, prises

parmi les 22 délégations possibles mentionnées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, étant entendu que le Maire rend compte des décisions prises sur délégation :

-prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2500 euros ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal (vols, vandalisme ...)
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 2500 euros ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal à savoir 50 000 € par an;

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à subdéléguer ses attributions, en cas d'absence, au premier adjoint.

2° - Rentrée scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des conditions dans lesquelles la rentrée scolaire s'est déroulée à l'école communale.

2 classes:

CE1 – CE2: M. Depré – 17 élèves

CM1 – CM2: Mme Saliou – 21 élèves

Total : 38 élèves (dont 11 de Seuilly) – 11 élèves de Seuilly fréquentent l'école de Cinais

Horaires:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h55 – 11h55; 13h30 – 15h45 soit 5h15 min par jour

Mercredi: 8h55 – 11h55

Soit 24h de cours hebdomadaires

Durée de la pause méridienne: 1h 35 soit 95 minutes

Cantine:

2 services - 33 élèves

Surveillance pendant la pause méridienne:

dans la cour: personnel communal
dans la cantine: professeurs des écoles (convention existante)
Demande de travaux: obturation des fenêtres et de la porte de la classe de Mme Saliou par des rideaux

3°- Restauration du chemin de croix de l'église

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état dégradé du chemin de croix de l'église.

Il communique également les éléments de réponse, suite à une demande d'informations, fournis par l'Association des Maires d'Indre et Loire faisant apparaître qu' *un chemin de croix fait partie du domaine communal* et que *les communes peuvent engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte qui sont leur propriété, la même faculté existant à l'égard du mobilier les garnissant et qui est propriété communale.*

En définitive la commune est donc autorisée à supporter les frais d'entretien du mobilier lui appartenant destiné au culte et meublant les édifices culturels dont elle est propriétaire

Il communique également le devis de restauration fourni par Monsieur Marc Boutfol pour un montant de 2178 € TTC ; il fait part également du souhait de Monsieur Franchet d'Espérey de faire à cette occasion un don à la commune d'un montant de 500 € en mémoire de l'attachement de son épouse à la restauration de ce mobilier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident :

- d'accepter le devis de M. Boutfol d'un montant de 2178 € TTC pour la restauration du chemin de croix
- d'accepter le don de 500 € de M. Franchet d'Espérey en tant que participation à ces frais de restauration

4°- Travaux dans la commune

A-Bi-couche chemin de Morin (fait le lundi 8 septembre 2014): 4140,00 € TTC

Ces travaux constituent avec les remises en état des deux portions de la route de l'abbaye (12 667,20 € + 6978,00 €) le dossier DETR pour lequel une subvention de l'état d'un montant de 9911,00 € a été obtenue.

Cette subvention sera mandatée dès le retour de la Trésorerie des factures acquittées.

B- Entretien des fossés réalisé début septembre (par les services de la CC CVL) aux entrées et sorties de buses sur le plateau

C-Curage du Quincampoix sous le pont et en amont et aval du pont (25 août et 5 septembre)

D-Réfection du monument aux morts

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le devis de l'entreprise Logistic Funéraire 37 pour le lavage et la gravure des noms pour un montant de 2116.03 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident d'accepter le devis de l'entreprise Logistic Funéraire 37.

E-Monsieur le Maire fait part d'un devis proposé par l'entreprise Quinteau pour un remplacement des **fenêtres Sud de la classe de Mme Saliou**. La décision sera prise après l'examen d'un second devis en attente de réception.

F-Isolation du presbytère : Monsieur le Maire présente un devis estimatif fourni par les Services Techniques de la CC CVL pour un montant de 2767,10 €. Les travaux sont mis en attente en fonction de l'utilisation ultérieure des locaux.

5° - Spectacle « Conteurs en Touraine »

Monsieur le Maire rappelle que la Bibliothèque de Seuilly est à l'origine, en partenariat avec le Conseil Général et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, du spectacle gratuit « Conteurs en Touraine » qui aura lieu le dimanche 19 octobre à la Salle Polyvalente.

6° - Location logement communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des difficultés de la commune à recouvrer les loyers de l'un de ses locataires. La Trésorerie est chargée de pourvoir aux démarches nécessaires pour assurer la rentrée de ces loyers.

7° - Questions diverses

a-Expo 11 novembre

Monsieur le Maire propose de donner un caractère plus marqué aux cérémonies du 11 novembre 2014 en raison de la célébration du centenaire du début de la guerre de 14-18. Une exposition intitulée « D'une guerre à l'autre » prêtée par l'ONAC du vendredi 7 novembre au lundi 17 novembre sera présentée en mairie ou dans la salle polyvalente.

b-Atelier du Roman

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la tenue, à l'Abbaye de Seuilly, les 27 et 28 septembre prochain, des 1^{ères} rencontres de Thélème sous l'égide de l'Association « Autour de Babel » présidée par Jean-Marie Laclavetine. Chaque rencontre est un atelier ouvert au dialogue entre écrivains et public.

La commune offrira un pot d'accueil le samedi 27 vers 11h15.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h30.

Fait et affiché à Seuilly, le 22 septembre 2014.

Le Secrétaire de séance

Thierry DEGUINGAND

Le Maire

Jacques AUPIC